



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés : Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ), Messieurs Romain GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ),
François POCCARD-MARION (pouvoir à Maryse FAVRE), Monsieur Bernard PRAIZELIN

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. **Autorisation au maire de signer le contrat de concession de l'accrobranche des Glières.** Après exposé et lecture du projet de contrat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de l'accrobranche des Glières.

II/ FINANCES

2. **Refinancement des contrats de prêts CAFFIL.** Après exposé et avoir pris connaissance de ladite offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2022-14, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt de refinancement.

3. **Approbation du Compte Administratif 2021 du budget Communal.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget Communal.

4. **Approbation du Compte Administratif 2021 du budget Garderie.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget Garderie.

5. **Approbation du Compte Administratif 2021 du budget Ski de fond - Gîte.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget Ski de fond - Gîte.

6. **Approbation du Compte Administratif 2021 du budget eau et assainissement.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement.

7. **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget Communal.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 du budget Communal.

8. **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget garderie.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 du budget Garderie.

9. **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget Ski de fond - Gîte.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 du budget Ski de fond - Gîte.

10. **Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget Eau et Assainissement.** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 du budget Eau et Assainissement.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

11. **Autorisation de reboisement du layon de l'ancien téléski de la Combe par la société ADS.** Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents la société ADS à réaliser des travaux de reboisement sur les parcelles communales citées sur la délibération 2022/03/036.

12. **Retrait de la délibération N°2021-10-123 portant échange entre la parcelle ZE 7 appartenant à Mme Claudine Richermoz et la parcelle ZD 269 appartenant à la Commune de Peisey-Nancroix (recours gracieux).** Après exposé, le conseil municipal prononce, à l'unanimité des membres présents, l'abrogation de la délibération n°2021/11/142 dans tous ses effets, prise en date du 15 novembre 2021.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Date du prochain Conseil Municipal
La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 4 avril 2022 ;
- b) Tableau des permanences pour les élections présidentielles d'avril 2022, qui se tiendront les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h. → finalisation et rappel des créneaux horaires aux conseillers ainsi que du déroulement des opérations de vote.
- c) Un point est fait sur les dernières avancées du lotissement du Villaret. On devrait pouvoir aller au bout de la procédure d'acquisition foncière en passant, si nécessaire, par la Déclaration d'Utilité Publique pour certains propriétaires qui ont finalement changé d'avis. Il sera en effet difficile (impossible même) de bouger la zone si le projet de lotissement ne se fait pas au Villaret. Il a été acté et notifié de ne plus avoir du tout de macro-lot social. Un budget annexe sera à monter dans les semaines à venir. Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS demande ce qu'il adviendra justement du budget si le macro-lot social n'est pas réalisé et que la commune ne peut donc pas compter sur les 400 K€ attendus de la vente du foncier (somme attendue depuis le départ pour la vente du macro-lot social). Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura 3 terrains qui seront vendus comme « lots libres » (en lieu et place d'un grand lot touristique prévu à l'origine...) et qu'il faudra les valoriser afin d'absorber du coup le déficit généré. Il est rappelé que le prix de l'adduction d'eau vers le haut du Villaret devra être pris en charge par le budget du lotissement. Quid de l'aménagement du ruisseau du Dard ? En effet, depuis des années les services de l'état demandent des aménagements sur le Dard afin de le sécuriser. Ils devront être faits afin de raccorder les 3 lots les plus au sud du lotissement. Il reste à créer des parkings visiteurs, non-prévus à l'origine.
- d) Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu fin mai à la salle polyvalente au cours de laquelle seront abordés notamment les points suivants : point étape lotissement/projet de piste de luge/...
- e) Un point sur les différentes réunions de travail à venir est fait.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.